2 Introduction

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a pour projet de **construire une nouvelle déchèterie sur le territoire de la commune d'Houdain**, dans le département du Pas-de-Calais.

La **nouvelle déchèterie sera reprise par la législation des ICPE** sous la rubrique **2710-2 (Installation de collecte de <u>déchets non dangereux</u> apportés par le producteur initial de ces déchets)** sous le régime de l'**Enregistrement** en raison du volume de déchets susceptible d'être présent au sein de la déchèterie (environ 550 m^3).

Le chapitre premier de ce dossier a pour objet de présenter de manière succincte le futur exploitant de la déchèterie, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, ainsi que l'activité du site dont les installations et les équipements qui seront déployés sur le site.
Le deuxième chapitre permet de compléter le précédent avec des éléments spécifiques au contexte d'étude en présence (compatibilité du projet avec les dispositions d'urbanisme ainsi qu'avec les plans, schémas et programmes applicables à la zone d'étude et le respect des prescriptions applicables à l'installation).
Enfin, le respect des prescriptions réglementaires en lien avec le statut ICPE à enregistrement de l'installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial sera vérifié et détaillé au sein de ce dossier.

Pour information, le rayon d'affichage lié à ce site à enregistrement est de 1 km, les communes concernées sont donc :

- Houdain
- Divion
- Bruay-la-Buissière.

3 Documents de référence

Les principaux textes de référence utilisés pour l'élaboration du chapitre premier sont :

- Le code de l'environnement Livre V, relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances des installations classées pour la protection de l'environnement, en particulier son titre I « prévention des pollutions, des risques et des nuisances » et aux textes réglementaires applicables :
  - partie législative : articles L. 511-1, L. 511-2 et L. 512-7 à L. 512-7-7
  - partie réglementaire : articles R. 512-46-1 à R. 512-46-7

- Textes spécifiques à la future déchèterie :
  - Arrêté du 26/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
  - Arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de dé chets dangereux apportés par leur producteur initial)

4 Données générales

4.1 Identité du demandeur

Les informations relatives à l'identité du demandeur sont données dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Identité du demandeur

Raison sociale	Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Représenté par	Alain Wacheux
N°SIRET	200 072 460 000 13
Code APE / NAF	8411Z
Secteur d'activité	Administration publique générale
Coordonnées du siège social	100 avenue de Londres - 62411 Béthune Cedex
Coordonnées du site	Rue du Bois Carré – 62150 Houdain
Effectif présent sur le site	2 personnes
Dossier suivi par	Alain Wacheux, président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Téléphone	03 21 61 50 00

4.2 Présentation du site

4.2.1 La localisation géographique

La nouvelle déchèterie sera implantée dans le département du Pas-de-Calais, en partie sur la commune de Divion et en partie sur la commune d'Houdain.

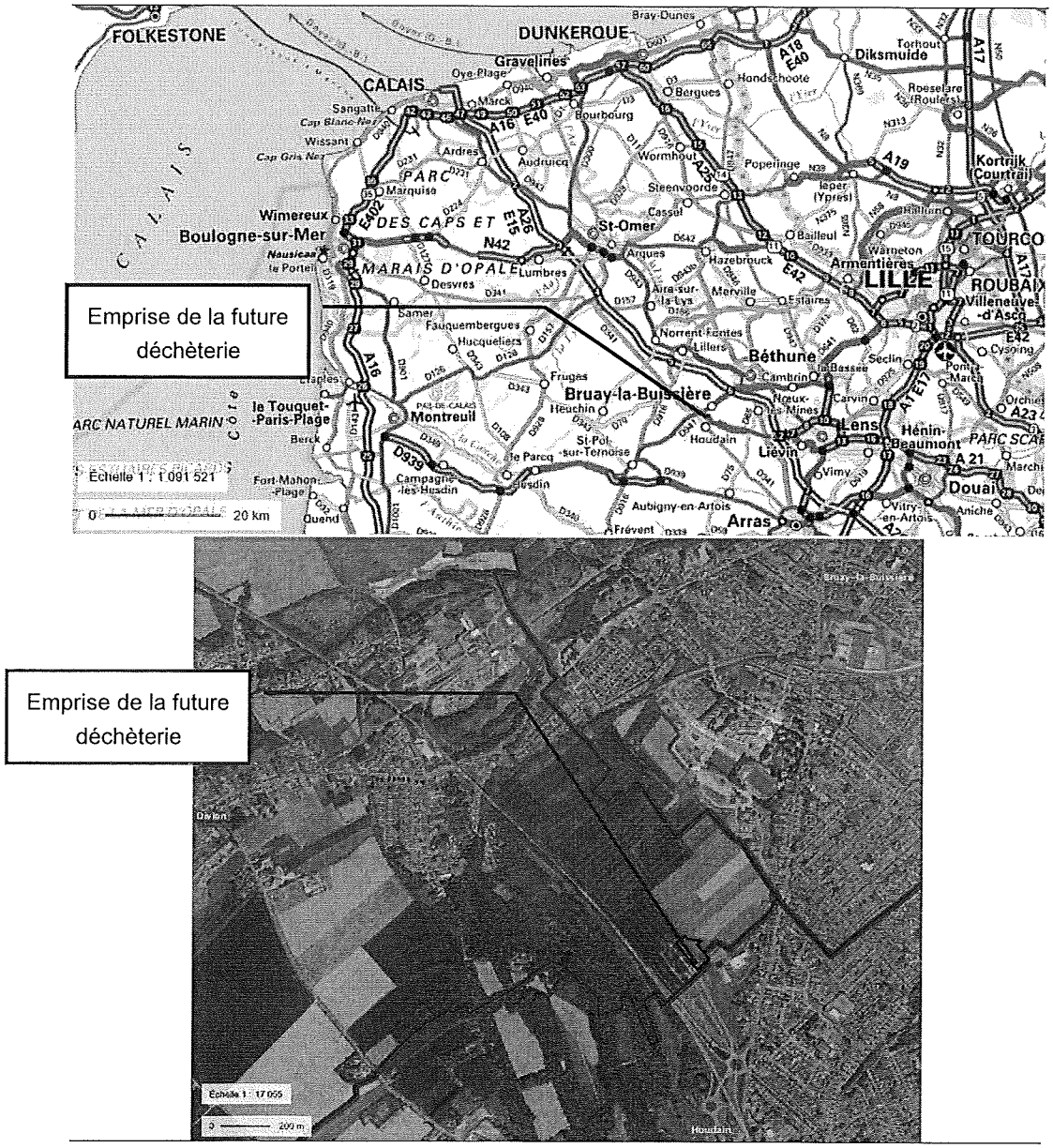

Figure 4.1 : Situation géographique des communes d'Houdain et de Divion et de l'emplacement de la future déchèterie

La zone d'emprise de la future déchèterie se situe au Nord de la commune d'Houdain et à l'Est de la commune de Divion au sein de la Zone d'Activités du Bois Carré.

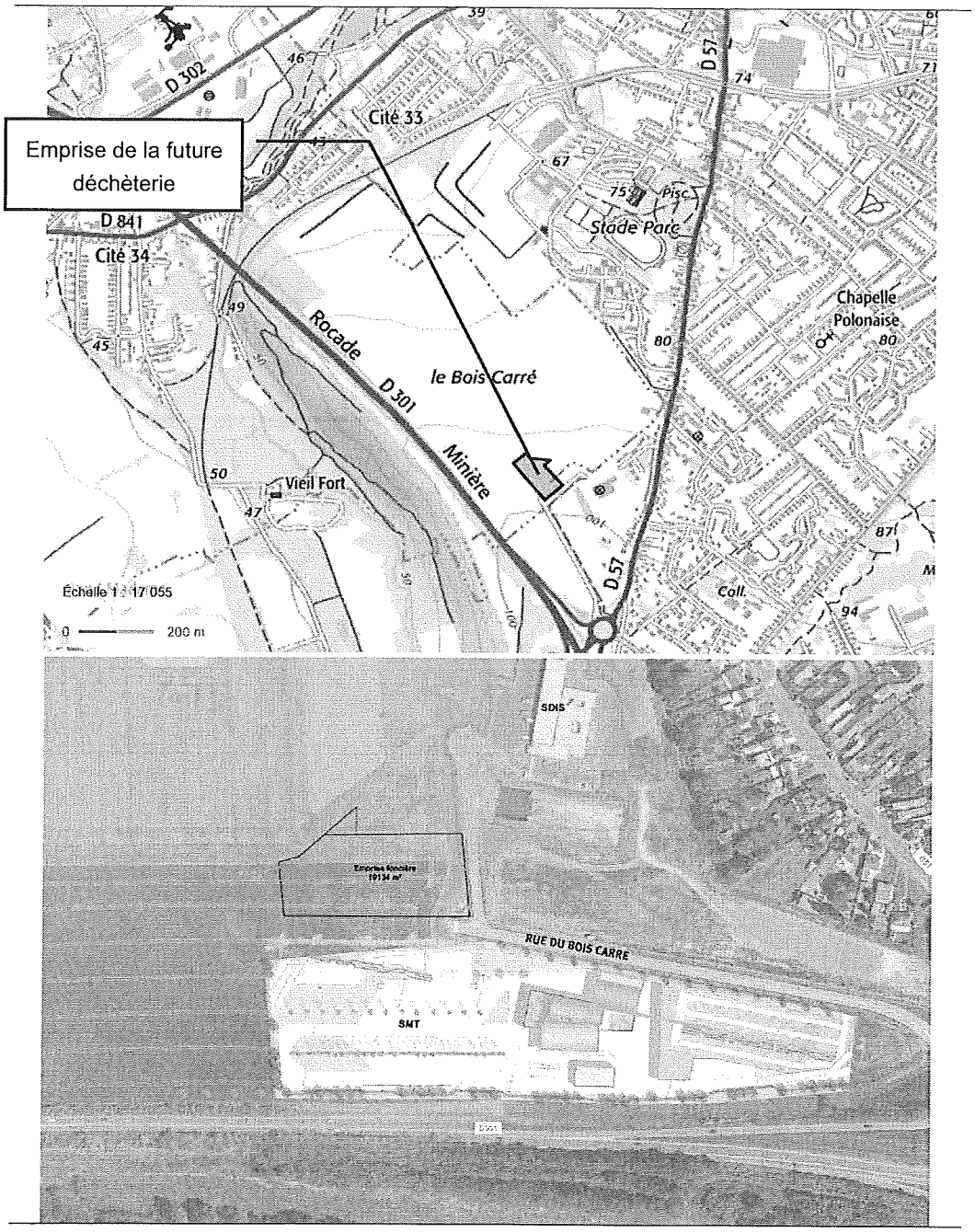

Figure 4.2 : Localisation géographique de la future déchèterie

La zone d'implantation est actuellement constituée de terrains agricoles.

Le plan de localisation de l'emplacement de la future déchèterie est repris en Annexe 1.

4.2.2 Les conditions d'accès

La future déchèterie sera accessible par la rue du Bois Carré, voie créée pour desservir le centre de maintenance et de remisage de bus d'Houdain (en cours de construction) ainsi que le centre d'incendie et de secours de Bruay-Houdain (en complément de l'accès déjà existant par la rue des Déportés).
Cette voie est accessible par la rocade minière (Départementale D301) et la route de Bruay (Départementale D57).
La figure précédente permet de situer les différentes voies d'accès à la future déchèterie.

4.2.3 Le voisinage

Le site projeté sera situé dans la Zone d'Activités du Bois Carré. L'aménagement de cette zone de 12 hectares a été lancé en août 2011. Le premier bâtiment construit dans cette zone a été le centre d'incendie et de secours de Bruay-Houdain qui a ouvert en octobre 2014.
Un centre de maintenance et de remisage de bus, exploité par le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMTAG), est en cours de construction sur la parcelle située au Sud de la future déchèterie. La localisation de ce site est repris dans la Figure 4.2.

A noter que cette Zone d'Activités dispose d'un cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales qui place l'intégration des constructions et l'aménagement des espaces paysagers au premier plan.

4.2.4 Les documents du cadastre

D'après les documents du cadastre, la future déchèterie sera implantée sur les parcelles cadastrales reprises dans le tableau suivant.

A noter que ses deux terrains sont la propriété de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Tableau 2 : Parcelles cadastrales sur lesquelles la future déchèterie sera implantée

Commune	Feuille de la commune	Parcelle cadastrale
Houdain	Feuille 000 AO 01	381 (en partie)
Divion	Feuille 000 AU 01	91 (en partie)

La surface d'emprise du projet sera de 10 134 m².